

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, le lundi 6 novembre 2023 à 19h30, à laquelle assistaient le conseiller Mathieu Denis, le conseiller Jean-Michel Noël, la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé, le conseiller Réal Côté, le conseiller James Keays, le conseiller Ghislain Smith, formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Côté.

Étaient également présents, M. Sébastien Fournier, directeur général adjoint, M. Michel Cotton, directeur du Service des travaux publics, M. Dave Ste-Croix, directeur des Services administratifs et Mme Joëlle-Anne Côté, coordonnatrice aux communications et aux relations publiques., M. Jocelyn Villeneuve, directeur général et Mme Isabelle Vézina, greffière.

M. le Maire mentionne que les points inscrits à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES**
- 4. RAPPORT DU MAIRE ET INFORMATION AU CONSEIL**
 - 4.1 rapport du maire**
 - 4.2 état des revenus et dépenses**
- 5. QUESTIONS DU PUBLIC**
 - question d'ordre général;
 - durée maximale: 20 minutes;
 - chaque intervenant doit s'identifier;
 - le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.
- 6. RAPPORT DES CONSEILLERS ET/OU QUESTIONS AUX OFFICIERS**
- 7. ACCEPTATION DES COMPTES**
 - 7.1 comptes du mois;**

8. OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS

- 8.1 paiement de facture à Air Liquide Canada inc.

9. SERVICES MUNICIPAUX

9.1 Protection contre les incendies

9.2 Urbanisme, aménagement et environnement

9.3 Loisirs et culture

- 9.3.1 aide financière – Club de boxe olympique du grand Gaspé

- 9.3.2 aide financière – Destination Gaspé – Projet Noël du Bout du Monde

9.4 Travaux publics

- 9.4.1 paiement de facture - Toromont CAT

9.5 Services administratifs

9.6 Services juridiques et greffe

- 9.6.1 acceptation d'un projet d'amendement au règlement 667-97 et date de l'assemblée de consultation (premier projet 667-97-01)

- 9.6.2 indemnité provisionnelle additionnelle - Dossier d'expropriation SAI-Q-260849-2203

- 9.6.3 dossier 140-32-700208-231 – Nomination des représentants de la ville – Cour du Québec - Division des petites créances

- 9.6.4 dossier 140-32-700223-230 – Nomination des représentants de la ville – Cour du Québec - Division des petites créances

9.7 Direction générale

- 9.7.1 modification de la résolution 17-03-032 - Ouverture de soumissions - Services professionnels - Plans, devis, surveillance et demandes environnementales - Projet de revitalisation touristique de la Capitale québécoise des pêches maritimes

- 9.7.2 modification de la résolution 20-07-031 - Travaux terrains complémentaires - Demande d'autorisation auprès du MPO pour l'aménagement du projet de revitalisation récréotouristique à Rivière-au-Renard

- 9.7.3 modification de la résolution 20-12-064 - Honoraires supplémentaires - Traduction et révision graphique des éléments d'interprétation du projet de revitalisation touristique de la Capitale québécoise des pêches maritimes à Rivière-au-Renard
- 9.7.4 modification de la résolution 21-05-053 - Honoraires supplémentaires - Simulations graphiques du projet de revitalisation touristique de la Capitale des pêches maritimes à Rivière-au-Renard
- 9.7.5 modification de la résolution 21-11-018 - Relevé et mise en plan - 51, rue du Banc - Projet de revitalisation touristique de la capitale québécoise des pêches maritimes
- 9.7.6 avenant #1 honoraires supplémentaires pour travaux au Centre de ski Mont-Béchervaise
- 9.7.7 paiement de la demande de paiement #3 – Travaux de mise aux normes des surpresseurs - Boulevard de Gaspé et rue Forest

9.8 Ressources humaines

- 9.8.1 demande de congé sans solde d'une personne salariée
- 9.8.2 prolongation de contrats

9.9 Projets majeurs

10. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

11. AVIS DE MOTION

12. RAPPORT DES COMITÉS

13. AFFAIRES NOUVELLES

14. QUESTIONS DU PUBLIC

- questions doivent obligatoirement porter sur les matières indiquées à l'ordre du jour de la séance;
- durée maximale: 10 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

15. FERMETURE DE LA SÉANCE

RÉS. 23-11-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour décrit ci-dessus soit adopté.

RÉS. 23-11-002

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES

CONSIDÉRANT QUE des copies des procès-verbaux ont été remises à chaque membre du conseil municipal, à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les Cités et villes, et qu'en conséquence, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

IL est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE les procès-verbaux des séances du conseil municipal tenues les 2, 5, 23 et 25 octobre 2023, résolutions 23-10-001 à 23-10-064 inclusivement, soient adoptés tels que rédigés.

RAPPORT DU MAIRE

M. le Maire fait le point :

INTRODUCTION

Si vous êtes comme moi, vous n'avez probablement pas vu octobre passer...

L'automne s'est installée quand les chasseurs sont partis reconnecter avec Dame Nature...

Et plus ça avance, et plus on sent que l'hiver est à nos portes.

Avec le changement d'heure en fin de semaine dernière, on sent les journées raccourcir.

Je vous rappelle d'ailleurs d'inspecter vos détecteurs de fumée et d'en changer les piles svp. On n'a d'excellents pompiers à Gaspé, mais c'est toujours mieux d'éviter de les faire venir à la maison. La prévention, ça n'a pas de prix!

Comme dernier sujet introductif, je veux aussi féliciter mes collègues pour leurs 2 années de service à cette table, et Monsieur Smith pour ses 14 ans de service. Pendant qu'on voit des vagues de démissions à plein d'endroits au Québec, ici, on travaille dans le respect et l'harmonie et il y a de la place pour débattre sereinement et faire avancer les idées de chacun, en respect de la volonté du peuple. Alors félicitations chers collègues et merci de contribuer et collaborer au service public.

BILAN DES RENCONTRES

Maintenant, place au bilan, en rafale, des rencontres et autres événements auxquels j'ai participé depuis mon dernier bilan. Nous couvrirons les 5 semaines du 2 octobre au 6 novembre inclusivement :

- Avec ce soir, j'ai participé à 3 séances du Conseil municipal durant cette période et une assemblée de consultation;
- 1 CE de Destination Gaspé, en plus d'une rencontre avec la direction; et
- 1 Conseil de la MRC;
- Au niveau régional :

- 1 CA de la Régie intermunicipale des matières résiduelles à Percé;
 - 2 Tables des préfets en mode virtuel;
 - 1 CA et 1 CE de l'Alliance de l'Est en énergie éolienne également en mode virtuel;
 - 1 CA et une rencontre de travail de la Société de chemin de fer de la Gaspésie; et
 - 1 Bureau de suivi du chemin de fer avec le MTQ.
- Du côté de l'UMQ :
- 3 Bureaux des dirigeants, entre autres sur la négociation du pacte fiscal;
 - 2 Comités stratégiques de négociation;
 - 1 Comité exécutif;
 - 2 Conseils d'administration extraordinaires; et
 - 1 Assemblée générale extraordinaire pour adopter le nouveau partenariat fiscal avec Québec.
- Sans parler des nombreuses rencontres internes avec les directions de la Ville, la MRC, la RÉGIM et l'UMQ entre autres.
- Dans les autres sphères politiques ou ministérielles :
- J'ai eu une excellente rencontre de travail avec le député Stéphane Sainte-Croix à propos de nos priorités des prochains mois en termes d'infrastructures municipales;
 - J'ai aussi eu la visite du maire de Caraquet, qui voulait échanger d'une panoplie de sujets qui concernent nos deux villes, comme la crise de la crevette et les pêches en général, la gouvernance municipale, la fiscalité, les enjeux culturels, et j'en passe;
 - On a aussi poursuivi nos démarches dans le dossier de la crise de la crevette et du turbot;
 - J'ai aussi eu un entretien privé avec la ministre des Pêches et Océans, Diane LeBouthillier sur divers sujets concernant son ministère.
- En plus de toutes ces rencontres, j'ai dénombré 8 autres rencontres avec des organismes et des entreprises, entre autres des promoteurs de logements, le grand patron mondial de LM WindPower, la haute direction d'Osisko, les nouveaux propriétaires de Marinard et un Océan de Saveurs, pour ne nommer que celles-là;
- Du côté des événements :
- J'étais présent à l'annonce de la ministre LeBouthillier qui octroyait un contrat de 55M\$ au Chantier naval Forillon pour la conception et la réalisation du premier navire hybride de la Garde côtière canadienne. C'était suite à un appel d'offres et notre Chantier s'est démarqué par son expertise exceptionnelle, alors je remercie et félicite encore toute l'équipe;
 - J'ai aussi participé à une double-mission en Europe, organisée par l'UMQ et IVÉO, à propos de l'innovation dans des villes de taille comme la nôtre;
 - Dans le premier volet, c'étaient les Assises franco-québécoises de la coopération décentralisées à La Rochelle. J'ai rencontré le maire de La Rochelle et d'autres élus, notamment la Secrétaire générale de l'Association des maires de France et des représentants d'entreprises innovantes. J'ai participé à des conférences et des panels d'experts dont un où j'étais panéliste, sur des sujets comme le développement durable, l'attractivité des territoires, l'adaptation aux changements climatiques, les nouvelles technologies, la gestion de l'eau, etc.
 - Dans le deuxième volet, du côté de Châteauroux, j'ai rencontré le maire adjoint de Châteauroux, le maire de Diors, et d'autres

- élus, j'ai visité un incubateur d'entreprises et un champs de panneaux solaires, en plus de voir de nouveaux modèles de reconversion du territoire lorsqu'un pan économique s'écroule;
- Dans le troisième volet, à Nevers, c'était le Sommet international sur l'innovation en villes médianes, le SIIViM, qu'on reçoit en alternance entre la France et le Québec. J'y suis toujours allé au Québec. J'ai rencontré le maire de Nevers et d'autres élus, visité un incubateur d'entreprises, rencontré plusieurs entreprises en innovation (numérique, gestion de l'eau, cartographie, économie d'énergie, etc.), en plus d'assister à des panels et conférence et de partager des connaissances avec des élus et d'autres intervenants;
 - Comme dernier événement, j'étais aujourd'hui à l'inauguration des nouvelles bornes de recharge au IGA Cronier de Gaspé. L'ajout de bornes pour véhicules électriques s'inscrit parfaitement dans le plan de match que je me suis donné il y a quelques années, alors j'apprécie voir le secteur privé faire sa part à cet effet.
- Finalement, j'ai dénombré 25 entrevues médiatiques individuelles durant ces 5 semaines.

Ça conclut mon bilan des activités du dernier mois.

SUIVI DES PROJETS D'INFRASTRUCTURES

En termes d'infrastructures, voici une rafale de petits points :

- Les dossiers de logements continuent d'avancer. Plus de 300 nouvelles unités seront construites d'ici deux ans, avec les projets qu'on a attachés;
- Les travaux au Mont-Bechervaise seront terminés d'ici quelques semaines pour améliorer l'accessibilité au chalet, adapter les salles de bain, installer une plateforme élévatrice, agrandir les terrasses et implanter un système électronique de billetterie;
- Complexe sportif, phase 1 : les plans et devis de l'aréna de Gaspé sont en cours. On va déposer le projet dans le PAFIRSPA d'ici la date limite. On continue d'y travailler avec le Conseil et l'équipe et on vous revient là-dessus;
- Route de Pointe-Navarre : les travaux de la 1^{re} section de 1,7km sont pratiquement terminés; pour la dernière section, on attend la réponse du MTQ;
- Érosion sur la rue des Touristes : ce n'est pas encore totalement réglé, mais les dernières précisions et discussions achèvent avec la Sécurité civile; on veut le maximum pour notre monde;
- Nouvelle route industrielle : pas de nouveau, il reste presque juste le réseau électrique et l'éclairage de la route à faire, en plus de détails techniques et légaux pour procéder à l'ouverture;
- Capitale des Pêches : il reste quelques trucs mineurs à régler. On vise une inauguration avant la saison touristique 2024;
- Le projet de liaison maritime avec Anticosti et la Côte-Nord avance lui aussi, mais on n'a pas de nouveau pour ce soir;
- Je m'arrête là ce soir pour les infrastructures.

MARINARD

- 2^e dossier de fond, tout le monde l'a vu passer, Marinard a un nouveau propriétaire, soit la famille Sheehan, déjà propriétaires de E.Gagnon et fils à Sainte-Thérèse-de-Gaspé. Déjà, j'ai eu une excellente rencontre de mise à niveau avec Bill Sheehan.

- Notre priorité absolue était de qualifier les travailleurs à l'assurance-emploi, et c'est ce qu'ils feront. Les travailleurs ont été appelés à rentrer au boulot pour transformer de la crevette importée.
- L'un de leurs enjeux sera la diversification de ce qu'ils pourront transformer à Rivière-au-Renard, considérant l'effondrement des stocks de crevette. L'entreprise est déjà diversifiée, ce qui peut aider à la suite des choses.
- L'énorme entrepôt frigorifique de Marinard, son laboratoire, son moulin à farine, la qualité de son personnel et tout ce qui se rattache à l'entreprise inspirent confiance pour la suite.
- Je suis heureux que ce soient des Gaspésiens qui reprennent les rênes de ce fleuron gaspésien. J'ai confiance en la suite des choses pour eux et pour les travailleuses et travailleurs de Marinard.
- Bien sur, cette transaction ne résout pas la crise de la crevette et du turbot, mais ça apporte un certain baume pour le moment.

UN OCÉAN DE SAVEURS

- Dans le dernier mois, j'ai aussi eu une bonne rencontre de travail avec Antoine Nicolas d'Un Océan de Saveurs. Dans son cas, ce n'est pas rose. Il a dû délocaliser ses activités au Nouveau-Brunswick puisque Pêches et Océans Canada applique sa réglementation de manière très différente au Québec qu'ailleurs dans le Golfe.
- Dans cette règle de deux poids deux mesures, il est totalement interdit, même accidentellement, qu'on arrache des algues au Québec alors que c'est totalement toléré au Nouveau-Brunswick. La mer arrache les algues, mais le récolteur doit les couper au couteau au Québec, sans avoir droit à une seule marge d'erreur, alors qu'au Nouveau-Brunswick, la mer et les récolteurs peuvent les arracher.
- Après avoir cumulé des amendes pour des erreurs accidentelles, cette belle petite entreprise gaspésienne a dû déménager au Nouveau-Brunswick. Les deux poids, deux mesures du fédéral, dans les mêmes eaux et dans les mêmes espèces, on n'aime pas ça.
- J'ai assuré à Antoine mon appui dans ses démarches.

PRIX DE L'ESSENCE

- Dans le dossier du prix de l'essence, je me suis permis une nouvelle vague de pression récemment.
- On le sait, depuis septembre 2019, je mène de front des représentations auprès du Bureau de la concurrence du Canada et de la Régie de l'Énergie du Québec.
- C'est largement documenté, les gens de Gaspé paient leur litre d'essence beaucoup plus cher qu'ailleurs au Québec, et même qu'ailleurs en Gaspésie.
- Je l'ai répété *ad nauseam*, il semble y avoir un contrôle du prix du carburant exercé par une entité ou une personne fantomatique, au détriment des gens d'ici. Il est anormal que l'essence soit 10 cents plus cher à Gaspé qu'à Chandler ou Sainte-Anne-des-Monts, ou 15 cents plus cher qu'ailleurs au Québec.
- Les gens me demandent de faire enquête là-dessus, mais je n'ai aucune espèce de pouvoir là-dessus, sauf de porter la voix du peuple. C'est pourquoi j'ai multiplié les sorties et démarches. On a passé des résolutions à la Ville, à la MRC, sur les tables régionales. J'ai dénombré plus de 60 entrevues médias sur le sujet. J'ai monté des dossiers, écrit au Bureau de la concurrence du Canada, à la Régie de l'Énergie du Québec et au ministre de l'Énergie du Québec.
- Alors j'invite les gens à écrire aussi à ces entités. À appuyer nos démarches. À allumer les lanternes de celles et ceux qui doivent enquêter et résoudre le problème.

CARTE ÉLECTORALE

- Comme avant-dernier sujet, je reviens rapidement sur la proposition de carte électorale.
- Je remercie notre mairesse suppléante d'être allée plaider notre cause devant la Commission. J'avais préparé avec nos équipes un mémoire plutôt virulent... que je répéterai lors des audiences virtuelles du 15 novembre prochain.
- Je veux aussi remercier les citoyens de s'être déplacés en grand nombre pour les audiences. On avait le devoir de montrer aux commissaires que leur proposition ne passe pas et qu'ils doivent refaire leurs devoirs en appliquant intégralement la loi; pas seulement l'article qui fait leur bonheur.
- À la solde, on veut simplement maintenir le petit poids politique de la Gaspésie, arrêter d'en perdre. Car moins de poids politique signifie moins d'influence, donc des programmes et politiques moins adaptés à notre réalité, donc des pertes financières pour la région, donc de la dévitalisation, donc de la perte démographique, donc une nouvelle perte de poids politique, dans une spirale sans fin. Il faut mettre un cran d'arrêt à ça.

PACTE FISCAL

- Dernier sujet. Le gouvernement du Québec et les municipalités se sont entendus sur un nouveau cadre fiscal. Au lieu d'un pacte de 4 ans, ce sera une entente à durée indéterminée, ajustée annuellement. Donc, plus de souplesse pour s'adapter à un monde en changement constant.
- On estime que ça engendrera une hausse de 60% des transferts de Québec vers les municipalités d'ici 4 ans. Surtout en raison du partage de la croissance d'un point de TVQ, qui était le gain majeur du dernier pacte fiscal de 2020. Consolider ce gain dans une loi est un pas majeur pour notre avenir.
- Parmi les autres éléments intéressants, notons un nouveau programme pour soutenir le développement d'infrastructures municipales lors du développement de nouveaux logements abordables, par exemple pour rehausser nos conduites d'aqueduc et d'égout, notre usine d'épuration, etc. Il y aura aussi plus d'argent disponible en logement et en adaptation face aux changements climatiques. De nouvelles sommes pour revitaliser les centres-villes seront aussi prévues. Bref, c'est un bon partenariat qui a reçu l'aval de 93% des membres de l'UMQ.

FÉLICITATIONS

Je termine, comme d'habitude, avec quelques messages de félicitations :

- D'abord, à la famille Sheehan pour leur acquisition de Marinard;
- Ensuite à la direction et au personnel du Chantier naval Forillon pour le contrat historique de 55M\$ pour le 1^{er} navire hybride de l'histoire de la Garde côtière canadienne;
- À la chanteuse Pamela Rooney, nommée artiste de l'année au Texas Sounds International Country Music Awards, une superbe reconnaissance pour elle encore cette année;
- Au Groupe Irène de Gaspé, qui vient de signer son 1^{er} contrat de disque avec le Groupe Spectra;
- Au boxeur Lucas Gauthier du Club de Boxe du Grand Gaspé qui vient de remporter le championnat provincial dans sa catégorie, un gros bravo!
- Bravo aussi à Jason Jalbert du même club qui a terminé 3^e dans sa catégorie à la même compétition provinciale;

- À Karine Ouellet, 1^{re} arbitre féminine à officier dans un match de la ligue senior AA de la région;
- Au club de natation les Barracudas pour la bannière d'excellence de l'Est-du-Québec;
- À Jean-Marc Hardy et son équipe du SIA et du Collectif des Légendes, pour la réalisation des nouveaux sentiers pédestre des Légendes au centre-ville de Gaspé.

Bravo à toutes et à tous!

CONCLUSION

Je conclus avec mes meilleurs vœux pour la fin de l’automne.

Soyez prudents sur nos routes ou ailleurs à l’approche de l’hiver.

Encore un grand merci à toutes nos personnes impliquées dans le rayonnement de notre coin de pays, entre autres nos bénévoles qui contribuent massivement à nos événements sportifs et culturels. Sans eux, sans vous, Gaspé ne serait pas autant rayonnante et vivante. Alors merci encore.

À toutes et à tous, faites attention à vous et aux gens autour de vous.

Merci.

NOTE

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES

Des prévisions par sous-activités sont déposées au conseil.

À 19h52, la première période de questions est ouverte.

Intervenants

Objets

Daniel Rioux
résident de Haldimand:

L'accotement a été réduit face à sa résidence et c'est très peu large. L'hiver, le déneigement fait en sorte que l'accotement est brisé suite au passage de la charrue. Le MTQ dit que la façon que le déneigement est fait, ça respecte les règles du gouvernement et il a aussi fait un suivi avec l'entrepreneur du déneigement qui n'a pas fait de suivi. Quel est le rôle de la ville dans le secteur de la route de Haldimand?

Maire: C'est le MTQ qui donne le contrat de sous-traitance dans votre secteur. On va vous donner les coordonnées de la direction régionale du MTQ. Ce n'est pas nécessairement le rôle du maire car c'est plus technique et non pas politique mais je profite tout de même de la présente tribune pour interpeller le MTQ.

Est-ce qu'on est obligé de mettre autant de sel sur les routes pendant l'hiver. Est-ce qu'on pourrait mettre des affiches à l'effet qu'il y a moins d'abrasifs qui sont mis sur les routes l'hiver?

Maire : Oui, ça s'appelle des Écoroutes d'hiver (ex : la craque entre Grande-Vallée et Murdochville) et on retrouve ça sur des routes qui n'ont pas trop de courbes ou de pente et sur lesquelles on met moins d'abrasifs.

RAPPORT DES CONSEILLERS ET/OU QUESTIONS AUX OFFICIERS

Le conseiller Mathieu Denis :

- Énumère ses activités du mois d'octobre;
- Activités à venir au cours des prochaines jours dans son quartier;
- Mi-mandat, très heureux de la confiance des citoyens.

Le conseiller Jean-Michel Noël :

- Énumère ses activités du mois d'octobre;
- Félicite divers athlètes de son quartier, les nouveaux propriétaires de Marinard et Marianne Chouinard, une entrepreneure de son quartier;
- Sera absent au début décembre alors en profite pour souhaiter de joyeuses fêtes à tous.

La conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé :

- Énumère ses activités du mois d'octobre;
- Félicite le comité pour la fête de l'Halloween à l'Anse-au-Griffon;
- Mi-mandat : exprime sa sincère gratitude envers les citoyens;
- Énumère certaines réalisations depuis leur élection en novembre 2021;

Le conseiller Réal Côté :

- Énumère ses activités du mois d'octobre;
- Mi-mandat : bilan positif depuis l'élection et il reste encore des projets à réaliser;

Le conseiller James Keays :

- Très heureux d'être de retour après quelques temps un peu plus difficiles;
- Remercie Télé-Gaspé;
- Pas de grand bilan étant donné son absence un peu prolongée mais fait un suivi de certaines rencontres auxquelles il a pu assister;
- Mi-mandat : on a fait pas mal d'affaires depuis l'élection, on a eu des impacts positifs au sein de notre milieu et en énumère quelques-uns, notamment, la sécurité routière et les plans et devis pour le nouveau complexe sportif;
- Son cheval de bataille demeure la transparence et la reddition de compte envers les citoyens;
- Félicite l'urbanisme pour les vidéos mis en ligne pour expliquer les règlements de zonage;
- Souhaits pour les 2 prochaines années du mandat: continuer la collégialité dans laquelle le conseil travaille, mise en place d'une planification stratégique, mise sur pied d'un budget participatif, amélioration du transport actif et de la sécurité routière et se rapprocher davantage de nos citoyens. Je rêve du moment où pourra tenir des séances du conseil à l'extérieur de l'hôtel de ville pour aller à la rencontre des gens de chaque quartier;

- 11 novembre prochain est le jour du souvenir et il ne faut pas oublier ceux qui ont fait le sacrifice de leur vie et fait la lecture du poème « Au champ d'honneur ».

Le conseiller Ghislain Smith :

- En plus des séances régulières et spéciales du Conseil, voici les rencontres ou événements auxquels j'ai participé au cours du dernier mois;
- Le 5, j'ai participé à la rencontre mensuelle du C.A. de la Régie Intermunicipale de collecte des Matières Résiduelles qui se tenait à Percé;
- Le 11, j'ai participé à la séance du Conseil de la M.R.C;
- Le 18, j'ai participé à une rencontre du Comité consultatif d'Urbanisme;
- Le 20, j'ai assisté à l'annonce faite par la Ministre de Pêches et Océans Mme Lebouthilier, au Chantier Naval;
- Et le 24, j'ai assisté à l'inauguration du Sentier des Légendes. Un beau projet bâti par des bénévoles avec en tête M.Jean-Marc Hardy , et qui permettra à nos citoyens de profiter du plein air à proximité du centre-ville;
- Consultation sur la révision de la carte électorale, très fier de voir des gaspésiens de tous âges défendre avec autant de vigueur nos acquis. J'espère qu'on ne nous a pas écouté par simplement par politesse mais qu'on a vraiment entendu notre cri du cœur.
- En plus de ces rencontres, j'ai répondu à des courriels et appels téléphoniques de citoyens de mon quartier.

RÉS. 23-11-003

ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités financières au montant de 2 811 555.66 \$

- | | |
|--------------------------------------|-----------------|
| ▪ Activités financières régulières : | 2 811 555.66 \$ |
|--------------------------------------|-----------------|

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités d'investissement au montant de 1 720 338.03 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil autorise le paiement des dépenses reliées aux activités financières non autrement autorisées au montant de 243 872.17 \$.

QUE le conseil prenne connaissance des dépenses engagées en vertu du règlement 1224-13 (délégation de pouvoir) :

- | | |
|--------------------------------|-----------------|
| ▪ Activités financières : | 2 567 683.49 \$ |
| ▪ Activités d'investissement : | 1 720 338.03 \$ |

RÉS. 23-11-004

PAIEMENT DE FACTURE À AIR LIQUIDE CANADA INC.

CONSIDÉRANT QUE l'une des soudeuses de l'atelier de soudure est tombée en panne;

CONSIDÉRANT QUE les frais de réparation étaient trop importants considérant l'âge de l'équipement;

CONSIDÉRANT la demande de prix auprès de 2 fournisseurs soit :

- Air Liquide Canada inc. au montant de 11 335.78 \$, plus les taxes applicables
- Linde au montant de 11 500 \$, plus les taxes applicables

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission est conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture #76350142 à Air Liquide Canada inc. au montant de 11 335.78 \$, plus les taxes applicables pour la fourniture d'une soudeuse neuve.

QUE la dépense soit affectée au règlement d'emprunt 1487-22.

RÉS. 23-11-005

**AIDE FINANCIÈRE –
CLUB DE BOXE OLYMPIQUE DU GRAND GASPÉ**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Club de boxe olympique du Grand Gaspé concernant l'ouverture du Gym LeCostaud pour l'opération de la salle d'entraînement pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE le Club de boxe olympique du Grand Gaspé désire offrir des plages d'entraînement pour les saisons d'hiver et d'automne qui totalisent 9 mois à 200.00 \$ par semaine et pour la saison estivale pour une durée de 3 mois à 100.00 \$ par semaine;

CONSIDÉRANT QUE le Club de boxe olympique du grand Gaspé a besoin d'une aide financière pour payer ses employés et gérer efficacement l'ouverture tout en répondant aux mesures sanitaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accorde une aide financière au Club de boxe olympique du Grand Gaspé d'une somme de 200.00 \$ par semaine sur une durée de 9 mois pour couvrir les saisons d'hiver et d'automne 2024 ainsi qu'une somme de 100.00 \$ par semaine sur une durée de 3 mois pour couvrir la saison estivale 2024.

QUE la somme soit imputée au poste budgétaire 02-701-20-499.

RÉS. 23-11-006

**AIDE FINANCIÈRE – DESTINATION GASPÉ –
PROJET NOËL DU BOUT DU MONDE**

CONSIDÉRANT le projet Noël du Bout du Monde présenté par Destination Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a pour objectif de mobiliser les acteurs du milieu derrière la poursuite d'une vision commune, de générer des retombées locales, de mettre en valeur le savoir-faire traditionnel, de favoriser les échanges intergénérationnels puis la transmission culturelle en plus de divertir les citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT QUE de nombreux partenaires sont sollicités afin de participer au financement de ce projet évalué à 74 105 \$;

CONSIDÉRANT QUE les organismes impliqués dans le comité participent à la hauteur de 36 630 \$ dans le projet;

CONSIDÉRANT les diverses demandes d'aides financières déposées de la MRC de La Côte-de-Gaspé, de la SADC, de Desjardins et auprès du député provincial ;

CONSIDÉRANT QUE Destination Gaspé a déposé auprès de la Ville de Gaspé une demande d'aide financière au montant de 8 500 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie à Destination Gaspé une aide financière maximale de 8 500 \$ pour la réalisation du projet Noël du Bout du Monde.

QUE le versement de cette aide soit conditionnel à la réalisation du projet et à la présentation des pièces justificatives.

QUE cette somme soit imputée au code budgétaire 02-702-90-999.

RÉS. 23-11-007

PAIEMENT DE FACTURE - TOROMONT CAT

CONSIDÉRANT QUE la ville utilise des rétrocaveuses quotidiennement 12 mois par année;

CONSIDÉRANT QUE la rétrocaveuse GE-44 avait une fuite d'huile importante sous la cabine du conducteur;

CONSIDÉRANT QUE durant les réparations d'autres bris ont été constatés;

CONSIDÉRANT la facture de Toromont Cat au montant de 31 126.22 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture de Toromont Cat au montant de 31 126.22 \$, plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit affectée au fond de roulement sur 5 ans.

RÉS. 23-11-008

ACCEPTATION D'UN PROJET D'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 667-97 ET DATE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION (PREMIER PROJET 667-97-01)

IL est proposé par le conseiller Mathieu Denis

ET résolu à l'unanimité,

QUE le projet d'amendement au règlement 667-97 décrit ci-après soit accepté :

Règlement 667-97-01:

Règlement amendant le règlement de construction 667-97 en :

- ajoutant un deuxième paragraphe à l'article 2.4 FONDATION

QUE l'assemblée de consultation soit tenue à l'hôtel de ville, le 20 novembre 2023, à 19h00.

RÉS. 23-11-009

**INDEMNITÉ PROVISIONNELLE ADDITIONNELLE –
DOSSIER D'EXPROPRIATION SAI-Q-260849-2203**

CONSIDÉRANT QUE le 24 mars 2022 la ville de Gaspé a procédé à l'inscription d'un avis d'expropriation au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Gaspé sous le numéro 27 108 625 et ce, à l'encontre du lot 4 054 805, cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le 17 juin 2022 la ville de Gaspé a fait signifier un avis de transfert de propriété et que ledit avis a été publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Gaspé le 8 juillet 2022 sous le numéro 27 402 020;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cet avis de transfert de propriété, la ville de Gaspé est devenue légalement propriétaire de l'immeuble exproprié le 24 juillet 2022;

CONSIDÉRANT QUE cette expropriation est à des fins d'utilité publique et ce, dans le but de permettre la construction d'un lien routier reliant le parc industriel des Augustines et le port de Sandy-Beach;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé et les expropriés ont conclu une transaction aux termes de laquelle les expropriés ont accepté, à titre d'indemnité d'expropriation, un bien substitut, à savoir les lots 4 054 804 et 4 054 801 (terrain substitut) ainsi qu'un bâtiment résidentiel substitut comprenant 2 logements (bâtiment substitut);

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la transaction intervenue, les expropriés ont procédé au déplacement du bâtiment substitut sur le terrain substitut, et que la Ville s'est engagée à avancer aux expropriés, à titre d'indemnité provisionnelle additionnelle, une indemnité provisionnelle additionnelle afin de permettre le paiement des travaux requis;

CONSIDÉRANT QUE les expropriés ont fourni des soumissions d'entrepreneurs pour la réalisation des travaux requis aux fins du déplacement du bâtiment substitut sur le terrain substitut;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'adoption de la résolution 23-05-015, la ville a versé les sommes nécessaires au paiement des soumissions de Héneault et Gosselin du 14 avril 2023 et de Clempo du 17 avril 2023;

CONSIDÉRANT QUE les expropriés ont soumis à la ville des factures de leur entrepreneur pour la réalisation des travaux requis aux fins du déplacement du bâtiment substitut sur le terrain substitut, notamment les travaux prévus à la soumission de Clempo du 25 avril 2023;

CONSIDÉRANT QUE la facture 1939 au montant de 85 554.72 \$ de l'entrepreneur soumise par l'évaluateur des expropriés a été approuvée par l'évaluateur mandaté par la ville à l'exception d'un montant de 6 135.28 \$ qui doit être retranché représentant des travaux non-autorisés ou représentant des déficiences;

CONSIDÉRANT QUE les expropriés et la Ville se sont entendus à l'effet que la Ville est disposée à verser une indemnité provisionnelle additionnelle aux expropriés afin de permettre le paiement des travaux de déplacement prévus à la soumission de Clempro du 25 avril 2023, jusqu'à concurrence d'un montant de 79 419,44 \$, pour couvrir le paiement de la facture 1939 de l'entrepreneur des expropriés;

CONSIDÉRANT QUE les parties concluront une entente écrite en ce sens;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que le conseil autorise le versement d'une indemnité provisionnelle additionnelle par la Ville au bénéfice des expropriés, jusqu'à concurrence d'un montant de 79 419,44 \$, sous réserve de la conclusion d'une entente écrite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil autorise le versement aux expropriés d'une indemnité provisionnelle additionnelle jusqu'à concurrence de 79 419,44 \$, sous réserve de la conclusion d'une entente écrite entre les parties.

QUE le conseil autorise le directeur des services administratifs et de l'aéroport à procéder à l'émission des chèques requis afin de mettre en œuvre la présente résolution.

QUE le conseil autorise le maire et la greffière à signer l'entente écrite à intervenir avec les expropriés, afin de baliser les modalités de versement de l'indemnité provisionnelle additionnelle convenue.

QUE les deniers nécessaires aux fins de la mise en œuvre de la présente résolution soient puisés à même le règlement d'emprunt 1476-22.

RÉS. 23-11-010

DOSSIER 140-32-700208-231 – NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE – COUR DU QUÉBEC - DIVISION DES PETITES CRÉANCES

CONSIDÉRANT QUE la demande reçue dans le dossier 140-32-700208-231 laquelle sera ultérieurement entendue devant la Cour du Québec, division des Petites-créances;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater les représentants de la Ville de Gaspé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu, la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé n'ayant pas participé aux délibérations et n'ayant pas voté;

QUE le Conseil municipal mandate monsieur Guillaume Jalbert, opérateur de réseau d'aqueduc et madame Isabelle Vézina, directrice des

Services juridiques et greffière à titre de représentants de la Ville de Gaspé dans la cause susdite.

RÉS. 23-11-011

DOSSIER 140-32-700223-230 –
NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE –
COUR DU QUÉBEC - DIVISION DES PETITES CRÉANCES

CONSIDÉRANT QUE la demande reçue dans le dossier 140-32-700223-230 laquelle sera ultérieurement entendue devant la Cour du Québec, division des Petites-créances;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater les représentants de la Ville de Gaspé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal mandate monsieur Michel Cotton, directeur des travaux publics et madame Isabelle Vézina, directrice des Services juridiques et greffière à titre de représentants de la Ville de Gaspé dans la cause susdite.

RÉS. 23-11-012

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 17-03-032 –
OUVERTURE DE SOUMISSIONS - SERVICES PROFESSIONNELS –
PLANS, DEVIS, SURVEILLANCE
ET DEMANDES ENVIRONNEMENTALES –
PROJET DE REVITALISATION TOURISTIQUE
DE LA CAPITALE QUÉBÉCOISE DES PÊCHES MARITIMES

CONSIDÉRANT la résolution 17-03-032 octroyant le mandat de services professionnels (ingénierie) plans, devis, surveillance et demandes environnementales pour le projet de revitalisation touristique de la Capitale québécoise des pêches maritimes à Rivière-au-Renard;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier l'affectation de la dépense;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le troisième paragraphe de la recommandation de la résolution 17-03-032 soit remplacé par le suivant :

"QUE la dépense soit imputée comme suit:

- 533 324.90 \$, plus les taxes applicables au règlement 1325-16;
- 161 675.10 \$, plus les taxes applicables au règlement 1512-23."

RÉS. 23-11-013

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 20-07-031 –
TRAVAUX TERRAINS COMPLÉMENTAIRES –
DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DU MPO
POUR L'AMÉNAGEMENT DU PROJET
DE REVITALISATION RÉCRÉOTOURISTIQUE
À RIVIÈRE-AU-RENARD

CONSIDÉRANT la résolution 20-07-031 octroyant le contrat pour la caractérisation complémentaire à Activa environnement inc.;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier l'affectation de la dépense;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le deuxième paragraphe de la recommandation de la résolution 20-07-031 soit remplacé par le suivant :

"QUE la dépense soit imputée au règlement 1512-23."

RÉS. 23-11-014

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 20-12-064 –
HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES –
TRADUCTION ET RÉVISION GRAPHIQUE
DES ÉLÉMENTS D'INTERPRÉTATION
DU PROJET DE REVITALISATION TOURISTIQUE
DE LA CAPITALE QUÉBÉCOISE DES PÊCHES MARITIMES
À RIVIÈRE-AU-RENARD

CONSIDÉRANT la résolution 20-12-064 octroyant le mandat de traduction et révision graphique des éléments d'interprétation du projet de revitalisation touristique de la Capitale québécoise des pêches maritimes à Rivière-au-Renard;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier l'affectation de la dépense;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le deuxième paragraphe de la recommandation de la résolution 20-12-064 soit remplacé par le suivant:

"QUE la dépense soit imputée au règlement 1512-23."

RÉS. 23-11-015

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 21-05-053 –
HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES –
SIMULATIONS GRAPHIQUES DU PROJET
DE REVITALISATION TOURISTIQUE
DE LA CAPITALE DES PÊCHES MARITIMES
À RIVIÈRE-AU-RENARD

CONSIDÉRANT la résolution 21-05-053 octroyant le mandat de réaliser les simulations visuelles en 3D pour le projet de la Capitale des pêches maritimes à Rivière-au-Renard;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier l'affectation de la dépense;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le deuxième paragraphe de la recommandation de la résolution 21-05-053 soit remplacé par le suivant :

"QUE la dépense soit imputée au règlement 1512-23."

RÉS. 23-11-016

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 21-11-018 –
RELEVÉ ET MISE EN PLAN –
51, RUE DU BANC –
PROJET DE REVITALISATION TOURISTIQUE
DE LA CAPITALE QUÉBÉCOISE DES PÊCHES MARITIMES

CONSIDÉRANT la résolution 21-11-018 octroyant le mandat pour la réalisation d'un relevé et de mise en plan de l'existant du bâtiment situé au 51-51 B, rue du Banc;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier l'affectation de la dépense;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le deuxième paragraphe de la recommandation de la résolution 21-11-018 soit remplacé par le suivant :

"QUE la dépense soit imputée au règlement 1512-23."

RÉS. 23-11-017

AVENANT #1 –
HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES POUR TRAVAUX
AU CENTRE DE SKI MONT-BÉCHERVAISE

CONSIDÉRANT le projet d'amélioration du bâtiment au Centre de ski Mont-Béchervaise;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a mandaté Construction Excel pour effectuer les travaux d'amélioration au Centre de ski Mont-Béchervaise (23-06-007);

CONSIDÉRANT QUE nous avons apporté des changements au contrat initial au niveau des salles de toilette, de la fondation et de l'isolant, de la cheminée, de l'électricité et de la terrasse pour un montant total de 8 003.53 \$, plus les taxes applicables afin de mieux répondre à nos besoins;

CONSIDÉRANT QUE ces changements et ajouts ont été analysés par l'agent de développement et diversification économique et qu'ils sont jugés conformes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal de la Ville de Gaspé autorise l'avenant #1 pour effectuer les travaux d'amélioration au Centre de ski Mont-Béchervaise à Construction Excel pour un montant total de 8 003.53 \$, plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1479-22.

RÉS. 23-11-018

PAIEMENT DE LA DEMANDE DE PAIEMENT #3 –
TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DES SURPRESSEURS –
BOULEVARD DE GASPÉ ET RUE FOREST

CONSIDÉRANT la résolution 23-04-009 accordant le contrat pour les travaux de mise aux normes des surpresseurs du boulevard Gaspé et de la rue Forest à 9001-8839 Québec inc.;

CONSIDÉRANT le décompte progressif numéro 3 d'un montant de 358 816.60 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE ce décompte inclut les directives de changement suivantes :

8.3 ME-01 (modification alimentation électrique)	(1 876.94 \$)
8.4 ME-02 (modification des entrées électriques)	15 552.81 \$
8.5 ME-03 (roc rencontré lors de l'installation du poteau de branchement)	631.24 \$

CONSIDÉRANT QU'après analyse, le décompte d'avère conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de Tétra Tech QI inc;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu, le conseiller Jean-Michel Noël n'ayant pas participé aux délibérations et n'ayant pas voté;

QUE le conseil municipal autorise le paiement à 9001-8839 Québec inc. de la demande de paiement #3 au montant de 358 816.60 \$, plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1423-20.

RÉS. 23-11-019 DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE D'UNE PERSONNE SALARIÉE

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 12.8.1.1 de la convention collective, une personne salariée régulière peut faire la demande d'un congé sans solde et que l'employeur ne peut refuser sans motif valable;

CONSIDÉRANT QUE la personne salariée portant le numéro 170142 nous a déposé une demande le 3 octobre 2023 pour un congé sans solde débutant le 17 novembre 2023 et se terminant au 16 octobre 2024;

CONSIDÉRANT l'accord de la directrice des Loisirs et de la Culture;

CONSIDÉRANT QUE la personne salariée peut mettre fin à son congé sans solde avant la date prévue en avisant l'Employeur au moins quarante-cinq jours à l'avance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise la demande de congé sans solde de la personne salariée portant le numéro 170142, et ce, pour la période débutant le 17 novembre 2023 et se terminant le 16 octobre 2024.

QUE le conseil informe la personne salariée que si elle désire mettre fin à son congé sans solde avant la date prévue, elle doit aviser l'employeur au moins quarante-cinq jours à l'avance.

RÉS. 23-11-020 PROLONGATION DE CONTRATS

CONSIDÉRANT la demande de la direction des Travaux publics pour la prolongation de deux semaines d'un poste de journalier pour la période du 6 au 17 novembre 2023;

CONSIDÉRANT la demande de la direction de l'Urbanisme, de l'aménagement du territoire et de l'environnement de prolonger le poste d'assistante-inspectrice municipale pour la période du 11 au 22 décembre 2023;

CONSIDÉRANT les budgets disponibles dans les non-remplacements de certains postes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise la prolongation d'une personne au poste de journalier à la direction des travaux publics pour la période du 6 au 17 novembre 2023 et d'une personne au poste d'assistante-inspectrice municipale pour la période du 11 au 22 décembre 2023;

QUE ces dépenses salariales soient imputées au code budgétaire 02-320-00-141 pour la prolongation à la direction des Travaux publics et au code budgétaire 02-610-00-141 pour le poste à la direction de l'Urbanisme, de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

À 20h37, la deuxième période de questions est ouverte.

Aucune question n'est posée, la séance se poursuit.

RÉS. 23-11-021

FERMETURE DE LA SÉANCE

À 20h37 aucune question n'étant posée, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la séance soit fermée.

Daniel Côté, maire

Isabelle Vézina, greffière